

## *DECLARATION DU FORUM NATIONAL DES ORGANISATIONS PAYSANNES ET DE LA SOCIETE CIVILE*

**NOUS**, organisations paysannes et de la société civile, réunies en ce jour du 14 octobre 2014 à l'occasion du Forum National de la société civile sur la réforme foncière au Sénégal, au Grand Théâtre, en présence des associations d'élus locaux, du secteur privé, des partenaires techniques et financiers et des services de l'Etat, après avoir échangé sur le processus de réforme, le contenu du projet de politique foncière et partagé les documents de position de la société civile, déclarons ce qui suit :

**Considérant** que la terre est une ressource stratégique, un bien à la fois économique, social, politique, culturel, culturel (...),

Considérant que la terre est une source de vie et de survie des communautés car étant le premier facteur de production et la source première de richesse des communautés locales,

Considérant que la terre est aujourd'hui au centre de convoitises exacerbées par les crises que le monde vit et vivra encore,

Considérant que la terre est une ressource fixe, d'un côté qu'elle se dégrade de plus en plus sous l'effet des changements climatiques, de l'avancée de la langue salée, de la paupérisation de la qualité des sols due à l'érosion hydrique et éolienne et de l'autre, les besoins augmentent en raison du croît démographique, lequel se traduit par une hausse de la demande en logement, en surfaces emblavées dans l'objectif d'atteindre l'autosuffisance, la souveraineté et la sécurité alimentaire conformément aux orientations déclinées dans le PSE,

**Constatant** la convoitise, la forte prédation et la dynamique d'accaparement des terres à travers le pays, lesquelles sont à l'origine de conflits fonciers, souvent meurtriers. [Le cas de Fanaye, pour toujours le regretter, est encore présent dans nos esprits et devrait nous faire réfléchir à plus d'une fois avant de prendre des décisions sur les ressources dont dépendent la vie des populations.](#)

Constatant que ces investissements sont certes des opportunités pour notre pays mais le plus souvent ces projets à haute valeur ajoutée se font en marge du respect des principes de gouvernance foncière responsable, notamment la recherche du Consentement Libre, Préalable donné en Connaissance de Cause, le principe d'innocuité et la créance environnementale,

Constatant la place que les instances internationales accordent aux ressources foncières, notamment la Déclaration des chefs d'Etat et de gouvernements de l'Union Africaine sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique (juillet 2009 à Syrte), les Cadres et lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique en 2009, les Directives volontaires pour une gouvernance foncière responsable applicable aux terres, aux forêts et aux pêches en 2012 etc.,

Constant la reconnaissance du rôle important de l'agriculture famille qui a amené l'organisation des Nations Unies à déclaration l'année 2014, Année internationale de l'Agriculture familiale.

**Se réjouissant** de la mise en place d'une Commission Nationale de Réforme Foncière, dynamique qui est arrivée à un niveau jamais égalé jusqu'ici en produisant un projet de politique foncière qui est en phase de validation,

Se réjouissant de l'existence du Cadre de Réflexion et d'Action sur le Foncier au Sénégal (CRAFS), qui depuis sa naissance en 2010, se positionne davantage comme une force de proposition qu'une force de contestation systématique ; Que ce CRAFS a facilité l'harmonisation des positions des acteurs de la société civile, a formulé un document de contribution à la politique foncière qui s'appuie sur les consultations menées par ses membres auprès des communautés de base,

Se réjouissant que le document de politique annonce la mise en place d'un Observatoire de suivi du foncier, une initiative qui rejoint celle de la société civile qui a lancé son Observatoire de la gouvernance foncière depuis le 16 juin 2015,

**Regrettant** que le document de politique ne couvre pas le mandat de la CNRF (omission des problématiques du domaine de l'Etat (domaine privé de l'Etat et domaine public),

Regrettant que document de politique indique que « l'option fondamentale retenue de façon consensuelle par les acteurs est celle la reconnaissance de droits réels » alors que la société civile plaide pour le maintien de la loi sur le domaine national et l'immatriculation au cas par cas,

Regrettant que le document de politique ne fait **fausse** référence qu'à l'immatriculation et aux droits réels à l'exclusion de tous les autres systèmes de sécurisation foncière existants,

Regrettant l'argument selon lequel le droit d'usage n'est pas incitatif et n'encourage pas l'investissement direct étranger et familial alors que dans les faits beaucoup d'investissements à coût de milliards sont en train d'être menés avec de simples délibérations dans la vallée,

Regrettant l'argument qui impose le droit réel pour accéder aux crédits bancaires sans prendre en compte les risques de pertes – légales - de terres des communautés qui ignorent le droit et qui opèrent dans des contextes de vulnérabilité sévère ; encore que les banques pourraient ne pas prêtes à accorder du crédit sur n'importe quel type de terre ou qu'elles ne financent que des projets solides et rentables (ce qui suffit à exclure les exploitants familiaux à faibles moyens),

Regrettant les incohérences et incompréhensions, lourdes de sens, contenues dans le document de politique, où le document indique le maintien du domaine national sur lequel des droits réels sont octroyés, le manque de visibilité sur le maintien ou non du schéma foncier initial décliné dans la note d'orientation stratégique de décembre 2014 et dans le second rapport d'étape de septembre 2015, l'unique option autour des droits réels qui conduit à penser à une généralisation des droits réels (immatriculation générale), l'absence de clarté sur la graduation des droits proposée,

LA SOCIETE CIVILE **recommande** vivement de :

- prendre le temps nécessaire pour une bonne finalisation de la politique foncière qui soit acceptée par les différentes parties prenantes à la réforme foncière – déconnecter la réforme foncière de l'agenda politique,
- adopter une approche holistique en intégrant et en harmonisation les différents processus de réforme en cours (réforme foncière/réforme de la décentralisation),
- mettre les moyens, humains, matériels et financiers aux niveaux des collectivités locales pour une application réussie de la réforme – éviter les réformes portées par des projets,
- prendre en compte l'aspect du genre et l'égalité des chances.

Enfin, la SOCIETE CIVILE **s'engage** à accompagner la phase de transcription de la politique en textes de lois, de la socialisation, du suivi-évaluation de la mise en œuvre, pour une prise en compte effective des préoccupations des communautés locales dans la gouvernance foncière.